
VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

66020

OBJET : Désignation de Maître
DANINOS : affaire FAVEAU.

REUNION DU 28 FEVRIER 1966

Le vingt huit février mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 24 février 1966.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, NATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUQUET, NAULIN, POUGET, BÉTOUS, BOUDEY, GACHET, BROUHAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DOMEQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS.

Représenté : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI.

Absents : MM. NARTEAU et BENDER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Finances, lors de sa séance du 21 Février 1966, a donné un avis favorable pour que la Ville soit représentée par Me René DANINOS, Avocat à la Cour, devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX, dans l'instance engagée par Monsieur FAVEAU.

Monsieur FAVEAU assigne la Ville pour un dommage causé à l'un de ses camions par un défaut d'élégage d'un arbre de l'avenue d'Aquitaine le 5 août 1962.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX par Monsieur FAVEAU contre la Ville.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances pour la désignation de Me DANINOS, comme avocat chargé de défendre la Ville dans cette affaire,

DECIDE :

- d'autoriser Me René DANINOS, avocat à la Cour, 118, cours d'Alsace Lorraine, à défendre les intérêts de la Ville dans cette instance devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT-s/MER, le 3 MARS 1966
Le Sous-Prefet,